COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 03 JUILLET 2017

Salon d'honneur – 18h00

<u>Présents</u>: Didier HOUOT, Fabienne BLAISON, Vanessa ORIVEL, Maxime LECOMTE-MARTIN, Marilyn ZULIANI, Edwige FRANCOIS, Franck GIGANT, Mylène GALMICHE, Audrey BONTEMPS, Rémi DECOMBE, Yannick PIQUEE, Laurence MADRE, Dorine ROBERT, Blandine TISSERAND, Murielle COLLIN, Stéphane BERNARD, Laëtitia FRANCOIS, Delphine CHENU, Julien SKOTAREK, Michaël DIDIER, Mme ANDRIC, Angélique GEHIN, Elodie CANEVALLI, Magali FERRY, Mr LEJEUNE.

Excusés: Cathy TRUFFIN.

<u>Absents:</u> Laurence MUNDING, Isabelle RICHARD, Céline RICHARD, Frédéric BOLLE, Audrey DIDIERLAURENT.

Dorine ROBERT, adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et sociales, souhaite la bienvenue à tous. Puis elle fait un tour de table pour que les participants à cette réunion se présentent.

les points de l'ordre du jour ont été étudiés comme il suit :

BILAN FINANCIER:

Mme ROBERT détaille les dépenses et les recettes de l'exercice 2016/2017. Les salaires du personnel représentent une somme conséquente qui avoisine les 70 000 euros. Les autres frais de fonctionnement représentent 38493.25 euros, ce qui donne un total général de 107104.60 euros. Les recettes qui comportent le fonds d'amorçage et les versements de la CAF représentent 42993.43 euros. Le coût d'un enfant à l'année revient donc à 208.15 euros et la séance à 2.89 euros par enfant. Le total général prévisionnel pour l'année 2017/2018 est de 94865 euros en dépenses pour 44172 euros en recettes. La moyenne nationale du coût d'un enfant par an est de 231 euros (enquête réalisée par l'Association des Maires France en 2016).

Julien Skotarek demande à quoi sont dû les baisses de cette année et la baisse du prévisionnel de l'année prochaine. Le coût a baissé de 12.34 euros/par an et par enfant par rapport à l'année dernière. Cela est dû en partie au transport qui a été réduit et à l'arrêt de l'équitation pour cette année. Pour le prévisionnel, certaines activités vont être prises en charge par les animatrices, comme les activités de la ludothèque qui représentaient une somme assez importante à l'année. Il convient d'ajouter les visites d'entreprises qui sont gratuites et offrent une diversité d'animations.

BILAN MORAL:

Une augmentation de la présence des enfants aux activités a été enregistrée : 3% en plus à l'école Perce-Neige, 10% à l'école maternelle du centre et 9% à Zainvillers ce qui représente sur l'ensemble des 3 écoles : 297 enfants participant aux NAP sur 328 élèves pour un taux de participation de 91% contre 86% l'année dernière.

PRESENTATION, MODIFICATION ET ADOPTION DU PROJET PEDAGOGIQUE:

Le projet pédagogique est présenté par Dorine ROBERT qui commence en décrivant les objectifs du projet éducatif territorial, suivi des objectifs du projet pédagogique. Elle explique que le projet pédagogique fait partie du PEDT (projet éducatif territorial) et que celui ci doit être remis à jour car il doit être envoyé aux services de l'éducation nationale, à la CAF et à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population). L'ancien PEDT était validé pour 3 années et il arrivait à terme à la fin de cette année scolaire.

Au chapitre ,"périodes de la journée concernée", qui est destiné à expliquer les horaires choisis et les jours des NAP dans les différentes écoles, il n'y a pas de changement. Dorine ROBERT rappelle qu'un courrier de la mairie a été rédigé en ce sens et a été distribué par l'école de Perce-Neige et de la maternelle du centre mais que l'école de Zainvillers ne l'avait pas encore distribué.

Mr le maire, Didier HOUOT prend la parole pour apporter des éléments concernant le choix de cette continuité. Il explique que le délai est trop court, par rapport à la parution du décret Blanquer, sorti mercredi 28 juin, pour revenir à la semaine à 4 jours ou à une autre formule. Il rappelle l'ensemble des acteurs qui œuvrent au bon fonctionnement des rythmes scolaires et précise les implications d'un éventuel changement rapide. Plusieurs aspects sont évoqués:

- l'organisation des parents par rapport à leur emploi du temps professionnel ou l'organisation de la garde de leurs enfants.
- les procédures engagées auprès de la région pour le marché de transport qui a été signé pour la prochaine année et qui ne peut être modifié (ex: une commune voisine qui verra ses bus rouler à" vide" car les horaires ne correspondent plus aux nouveaux rythmes).
- de plus, l'association l'Alphabet , qui emploie 29 personnes, devrait mettre en place des plannings différents pour son personnel, gérer la restauration du midi et enfin revoir ses horaires d'ouverture et de fermeture pour accueillir les enfants.

Mr HOUOT rappelle que 91% des enfants participent aux NAP et qu'il ne faut pas se précipiter. Il est à noter que des familles aimeraient retrouver un rythme à 4 jours mais que d'autres aimeraient que les NAP se poursuivent. Il faut donc prendre le temps de mesurer l'impact du dispositif.

Il faudra réunir le comité de pilotage dans le courant du mois de septembre pour créer des groupes de travail par thèmes ou par écoles.

Mr LEJEUNE, qui représente Mme KRATZ, inspectrice de l'éducation nationale à Gérardmer prend la parole pour préciser que le retour auprès du DASEN (Directeur d'Académie des Services de l'Education National) des changements de rythmes devait se faire avant le 3 juillet midi. Ce qui laissait, entre le décret du 28 juin et la date du 03 juillet, seulement 5 jours pour tout réorganiser. Ce délai était bien trop court. M LEJEUNE a également souligné le problème d'organisation des emplois du temps des enseignants à temps partiel et il a confirmé les problèmes de transport au niveau de la région et des contraintes avec les marchés signés. Il précise que les NAP de Vagney sont de qualité et qu'il est possible, pour les années à venir, de conserver cette formule pour la commune.

Mme ANDRIC, représentant des parents d'élève de Zainvillers, fait remarquer que le choix des activités proposées sur l'école de Zainvillers est insuffisant. Lors de la première année, selon elle, il n'y avait rien à redire mais au fil des années la diversité des activités a diminué. Les enfants ont trop de bricolage ou de dessin dans leur planning. Elle propose de mettre les enfants de Zainvillers aux NAP avec Perce-

Neige et ainsi changer les jours d'activités du lundi/ jeudi au mardi/vendredi. Elle demande aussi si cela était possible d'inverser les jours entre l'école Perce-Neige et l'école de Zainvillers.

Mr GIGANT, coordinateur des NAP prend la parole pour répondre point par point aux questions posées. Concernant le nombre d'activités proposées école par école, il est rappelé qu'en définitive chaque enfant se voyait proposer 3 à 4 activités encadrées par un intervenant extérieur. Il confirme que la diversité des activités est plus compliquée à proposer à Zainvillers qu'au centre du fait de l'éloignement des infrastructures (stade Zeller trop loin pour s'y rendre à pied à Zainvillers par rapport au stade des Viaux pour l'école Perce-Neige, proximité de la salle polyvalente, de la médiathèque ou encore l'aire de jeux au centre). Mais il rappelle que des activités comme par exemple le club d'équitation dans la cour d'école de Zainvillers (activités calèche ou poney), n'ont jamais été proposées au centre. Aussi, le tir à l'arc les années précédentes permettait à un enfant de Zainvillers de pratiquer ce sport 2 à 3 fois par mois alors qu'au centre il ne le pratiquait que 2 à 3 fois par an (comme le ski en hiver qui n'est pas non plus proposé au centre puisque réalisé en temps scolaire). Il a également ajouté que 5000 euros avaient été investis. Les enfants ont pu cette année pratiquer zumba, piscine et sont allés à la médiathèque. Les intervenants tir l'arc et musique ne sont plus disponibles pour le moment mais il y a toujours des discussions pour qu'ils reviennent ultérieurement. Il rappelle que les discussions avec les parents ou avec l'équipe enseignante ont toujours été possibles dans le but de trouver des solutions pour l'intérêt de l'enfant.

Sur le sujet d'inverser les jours d'activités, cela n'est pas réalisable par rapport aux contrats de travail proposés aux animatrices. En effet, cela reviendrait à retirer 4 heures de travail par contrat (plus de besoin les lundis et jeudis) sur un contrat qui ne comprend que 8 heures par semaine. Il faudrait alors recruter de nouvelles animatrices pour respecter les taux d'encadrements les mardis et vendredis. De plus, cela reviendrait à trouver plus de personnel avec des contrats de travail comportant moins d'heures par semaine (4 heures/semaine).

Le problème est un peu identique avec l'inversion des jours d'activités concernant les 2 écoles mais cette fois ci avec les intervenants extérieurs. Les intervenants sont plus disponibles en fin de semaine car la plupart d'entre eux a un métier à côté de l'animation et pose des jours de congés pour s'impliquer dans notre commune. Si les 10 intervenants qui œuvrent les vendredis n'ont plus qu'une quarantaine d'enfants à s'occuper (enfants de Zainvillers) ils seraient trop nombreux, et donc n'interviendraient qu'une semaine sur deux voire une semaine sur trois. Ces intervenants ne sont pas disponibles les lundis ou jeudis et par conséquent ne pourraient plus apporter leurs compétences aux 160 enfants de l'école Perce-Neige. La qualité et la diversité proposées aux enfants des NAP de Vagney seraient très fortement impactées.

Mme FRANCOIS, directrice de l'école de Zainvillers, demande si le tirage au sort effectué il y a 3 ans pour connaître les jours d'activités des écoles avait été différent, qu'en serait-il aujourd'hui?

Mr GIGANT lui répond qu'au départ du projet, beaucoup de choses devaient être pensées et que ce sujet autour des jours d'activités et des disponibilités des uns et des autres ne pouvait pas être anticipé. Il est probable que ce problème aurait été remonté et que l'inversion des jours serait intervenue l'année suivante afin de répondre à cette problématique.

Mme ANDRIC demande s'il y a une possibilité de mettre les NAP le mercredi matin uniquement à Zainvillers?

Mr HOUOT reprend la parole en expliquant qu'il n'est pas possible, le mercredi matin, de mettre en concurrence garderie (payante) et les nap (gratuites).

Mr LEJEUNE prend la parole pour préciser que les changements sur les rythmes scolaires doivent être les mêmes sur les 3 écoles et qu'il n'est pas possible d'avoir des rythmes différents. Il ajoute que le problème de la diversité sur les petites structures se retrouve dans beaucoup de commune et que malheureusement il n'y a que peu de solution et précise que sur la commune de Vagney les NAP sont satisfaisantes. Il parle de la problématique des contrats partiels avec les enseignantes. Une nouvelle organisation doit s'anticiper pour trouver un bon équilibre dans les plannings généraux des équipes enseignantes.

Mme MADRE, directrice de l'école maternelle du centre, constate que les activités pour les maternelles sont minimes et génèrent une fatigue élevée chez les enfants et des dérives sur leur comportement. Il y a un manque de respect des règles de vie.

Mr GIGANT prend bien note de ces remarques et ajoute qu'il est conscient que les activités proposées aux maternelles sont quasi identiques avec celles du programme scolaire. Il ajoute que la piscine est proposée ainsi que la zumba pour différencier des activités scolaires. Il explique qu'au sujet des règles de vie, il faut harmoniser et uniformiser les NAP avec l'école. Les NAP sont déclarées comme un centre de loisirs et l'équipe d'animation n'a pas les mêmes exigences que les maitresses. Les animatrices seront alertées sur la nécessité de tenter de faire comprendre aux élèves de maternelle la différence entre le temps scolaire et les NAP.

Mme ROBERT reprend l'ordre du jour avec le projet éducatif et le PEDT. Elle explique que les changements apportés sont la nomination de Mme ZULIANI, directrice à l'école des Perce-neige en remplacement de Mme RONVAUX. La durée du PEDT est fixée à un an, au lieu de 3. Les effectifs des écoles sont également modifiés.

Mr HOUOT précise que toutes les activités présentes dans le PEDT sont des activités qui ont été proposées mais ne le sont plus forcément toutes actuellement.

Mme ANDRIC demande si le PEDT est consultable?

Mr GIGANT lui répond qu'il est en ligne sur le site internet de la commune de Vagney ainsi que sur le site internet des NAP.

Mme ROBERT propose de passer au vote pour l'adoption du PEDT et du projet pédagogique. Le résultat est le suivant : - 6 abstentions.

-0 contre.

-15 pour.

Le projet est validé.

Mr HOUOT rappelle donc qu'une consultation des différents acteurs sera menée prochainement une fois les élections des représentants des parents d'élèves passées afin de réfléchir aux rythmes scolaires.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la réunion est levée à 19h15.